Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260122-2026_11CM2201-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi seize janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	16
Votants	18
Absent(s) Représentés(s)	2
Absents excusés Non représentés	1

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT,

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, François Robert SOLMON, Marie Françoise DAIRIEN, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Patrice BROUILLE Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL,

Absents représentés :
Claude FLINOIS. pouvoir donné à Michel GRAINZEVELLES
Christine GUYOT, pouvoir donné à Arlette CHAUFFERT

Absent excusé non représenté : Marc PERRUSSEL

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Muriel CLERY a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260122-2026_11CM2201-DE

Délibération 2026-011

Objet : MP – Aménagement de l'aire de jeux – AVP (avant projet) – Demande de financement - Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document en découlant.

Considérant

Vu la présentation des 3 candidats retenus le 18 septembre et l'avis unanime des élus présents
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le conseil municipal le 24 octobre 2024 concernant le choix du maitre d'œuvre dans le cadre du réaménagement de l'aire de skate park
Vu la tenue des COPIL associant les élus, commerçants, riverains, jeunes, associations, membres de la société civile, les agents des services techniques,
Vu la réunion publique du 29 octobre 2025 concernant la présentation du projet global.
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en date du 19 janvier 2026.
Vu le rappel du Maire en séance concernant d'une part les échanges avec les riverains et les courriers reçus et d'autre part, des nombreuses concessions déjà faites lors de l'élaboration du projet,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée, avec 3 abstentions A. CHAUFFERT, M. LE NEVE et P. BROUILLE et 1 voix contre C. GUYOT ,

Art. 1 DECIDE de valider l'avant projet remis par le Maire d'œuvre pour un montant de 1 650 502,64 € HT

Art. 2 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte contractuel ainsi que tout courrier en découlant.

Art. 3 AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les marchés inhérents à cet AVP et signer tout document en découlant.

Art. 4 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes possibles et notamment le PST 2026 auprès du Département.

Art. 5 DIT que les dépenses sont prévues au budget communal et assainissement 2026 et s.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 22/01/2026
Le Maire
Jean Marie LABESSE